



**2012**  
**RAPPORT D'ACTIVITÉ**



## LE PROJET 04

- 2012 : une année charnière ..... 05
- Une opération nécessaire pour un palais de justice unique en France ..... 06
- Le projet du futur palais de justice de Paris : une référence ..... 14
- Un projet en constante évolution avec les utilisateurs ..... 24

## L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC 27

- Mission et statut ..... 28
- Le conseil d'administration ..... 28
- L'organisation de l'établissement public ..... 30

## LE RAPPORT FINANCIER 32

- Le compte de résultats ..... 33
- Le bilan ..... 35

– **Christiane Taubira**  
garde des Sceaux, ministre de la Justice

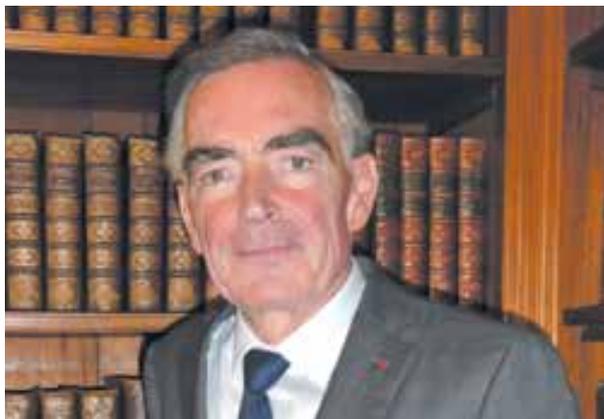


L'établissement du palais de justice de Paris (EPPJP) est sous tutelle de la garde des Sceaux, ministre de la Justice, Christiane Taubira. Le ministre du Budget est associé à cette tutelle.

L'établissement est administré par un conseil d'administration composé de 15 membres (voir page 28).



– **Jean-Claude Marin**  
Président du conseil d'administration  
de l'établissement



**M**a nomination à la tête du conseil d'administration de l'EPPJP en début d'année 2012 a coïncidé avec les délibérations du conseil d'administration portant sur la désignation de l'attributaire du contrat de partenariat et l'autorisation donnée au directeur général de l'établissement public de signer le contrat.

Ceci illustre le fait que l'année 2012 a été une année charnière.

Cela ne saurait me faire oublier de saluer tout le travail de pilotage accompli par le conseil sous la présidence de mon prédécesseur André Gariazzo.

Le chantier du futur palais de justice de Paris qui s'ouvre en 2013 désigne l'avenir. Dans les plans des architectes et des ingénieurs, dans la conduite de l'opération par l'établissement public, dans l'animation du comité opérationnel par les chefs de juridiction, c'est une organisation nouvelle, ouverte et très performante de la Justice à Paris qui se met en place, associant toutes les professions impliquées et notamment les avocats.

Cette dynamique, que le conseil d'administration doit encourager et soutenir, a vocation à s'inscrire étroitement dans la stratégie d'évolution et de modernisation portée par la chancellerie à partir des décisions de la ministre de la Justice.

Tel est le cap des années à venir qui s'annoncent décisives dans l'histoire du futur palais de justice de Paris.

– **Jean-Pierre Weiss**  
Directeur général de l'établissement



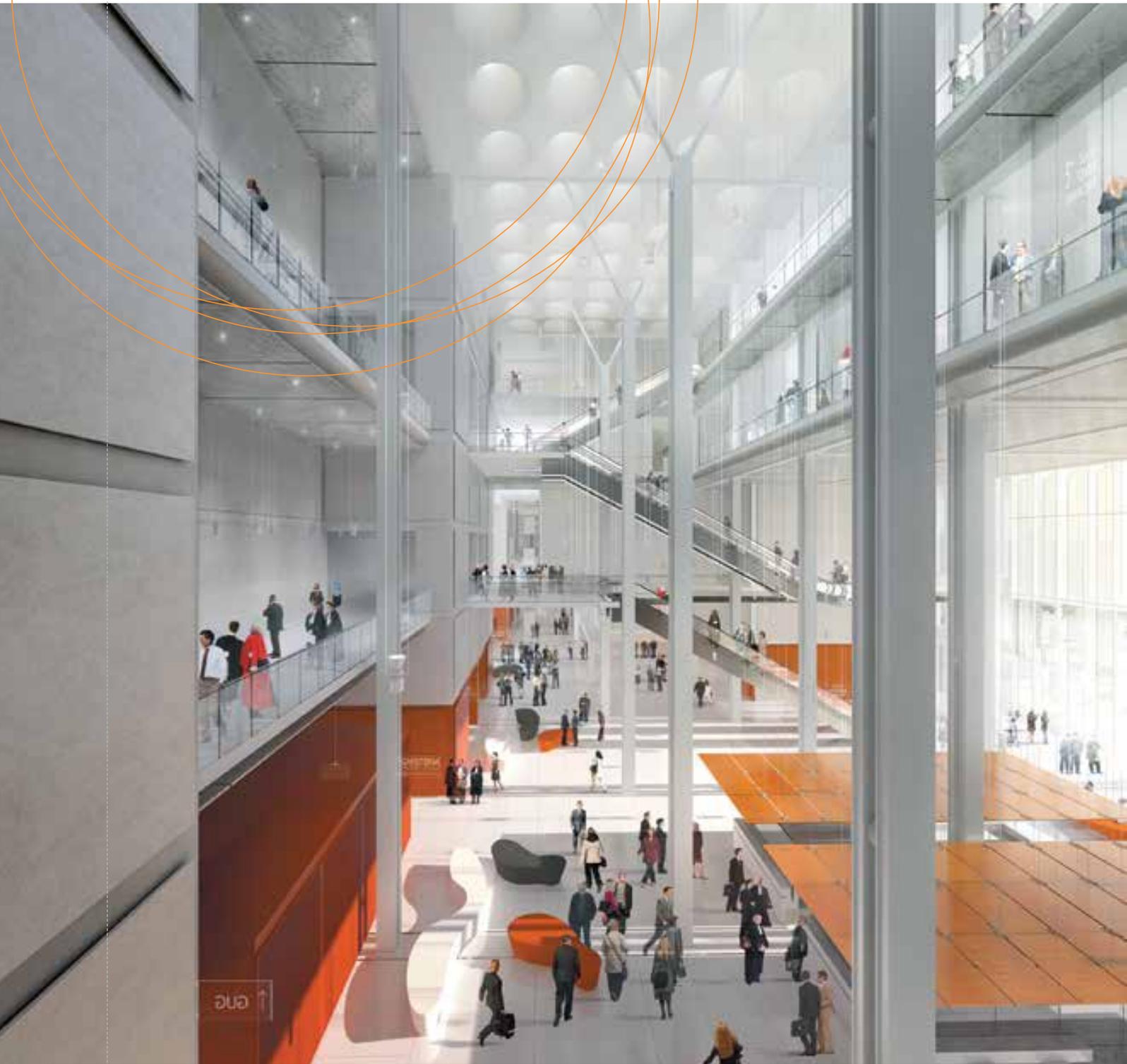
**D**ans l'histoire déjà longue, certains diront trop longue, destinée à doter la Justice parisienne de l'équipement indispensable pour lui permettre d'exercer pleinement sa mission majeure, l'année 2012 aura été sans aucun doute un tournant.

Celui-ci s'est dessiné autour de trois événements :

- La signature du contrat de financement, de construction et d'exploitation maintenance du futur tribunal de grande instance, le 15 février 2012.
- L'expertise très approfondie menée par le ministère de la Justice après le changement de gouvernement, aboutissant à la confirmation de la réalisation du projet, officialisée le 18 janvier 2013 par le président de la République, et entretemps la conclusion favorable en octobre 2012 de l'enquête d'utilité publique ouvrant la voie à la délivrance du permis de construire, intervenue le 31 janvier 2013.
- Moins spectaculaire mais tout aussi essentiel, le travail très fin de concertation avec tous les services utilisateurs du tribunal de grande instance, déployé par l'équipe de l'EPPJP, permettant d'atteindre la phase de chantier qui s'ouvre en 2013 avec un projet stabilisé très précis et donnant potentiellement pleine satisfaction à ses futurs utilisateurs.

L'écriture de cette histoire, intervenue en 2012, va donc se poursuivre maintenant jusqu'à l'ouverture du futur palais de justice de Paris en 2017. L'équipe de l'EPPJP est mobilisée pour y prendre toute sa part, avec tous ses interlocuteurs, pour le compte de la Chancellerie sous le pilotage de la ministre de la Justice.

# 1 LE PROJET





Futur Palais de Justice de Paris

## 2012 : UNE ANNÉE CHARNIÈRE

### 3 février

Délibération du conseil d'administration attribuant le contrat au groupement dont Bouygues Bâtiment Île-de-France est mandataire (société de projet Arélia) et Renzo Piano, l'architecte.

### 15 février

Signature du contrat de partenariat relatif au financement, à la conception, la construction, l'entretien et la maintenance du futur palais de justice pendant 27 ans ainsi que des services très étroitement associés à la vie du futur ouvrage (entretien des espaces verts, gestion des déchets, sécurité incendie...).



Signature du contrat de partenariat



Exposition du projet de Renzo Piano au palais de justice de Paris

### 15 février au 9 mars

Présentation du projet de Renzo Piano dans la salle des pas perdus du palais de justice actuel.

### 25 avril

Dépôt du dossier de demande de permis de construire par Arélia

### Été 2012

Mission d'inspection mandatée par la garde des Sceaux pour évaluer le projet et le contrat

### 3 septembre

Arrêté d'ouverture de l'enquête publique

### 24 septembre

Démarrage de l'enquête publique

### 26 octobre

Fin de l'enquête publique

### 3 décembre

Avis favorable de la commission d'enquête

# UNE OPÉRATION NÉCESSAIRE POUR UN PALAIS DE JUSTICE UNIQUE EN FRANCE

## Un palais de justice aux compétences spécifiques

**L**e Tribunal de grande instance de Paris (TGI) traite un nombre d'affaires exceptionnellement élevé sur plusieurs sites inadaptés au fonctionnement d'une Justice moderne et dont le principal, sur l'île de la Cité, est totalement saturé.

L'inadéquation des locaux tout autant que l'important volume d'activité – environ 10 fois supérieur à la moyenne nationale – rendent nécessaire la création d'un nouveau palais de justice, outil moderne et performant répondant à sa mission première de service public.

De plus, la nature et l'ampleur des affaires traitées par le TGI tout autant que la multiplicité des acteurs en présence, impliquent un traitement particulier

en termes de sûreté, d'accès et de gestion des déplacements auxquels le futur édifice permettra de répondre.

Outre les activités du TGI, le futur palais de justice de Paris accueillera les tribunaux d'instance parisiens, ainsi que les services de l'officier du ministère public. Le futur palais de justice de Paris vise ainsi à renforcer l'efficacité de la Justice tout en apportant l'indispensable sérénité, la sécurité au public et aux utilisateurs garantissant une qualité d'accueil optimale, une prise en charge digne des justiciables et de meilleures conditions de travail pour les utilisateurs (magistrats, fonctionnaires, avocats, auxiliaires de justice, forces de l'ordre...).

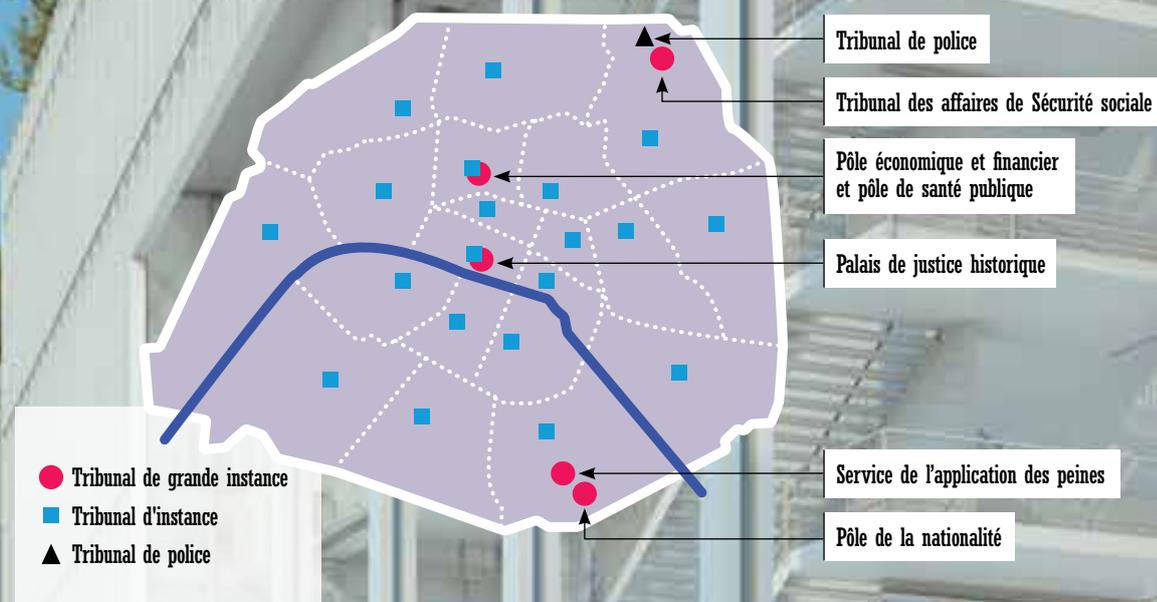


## DES COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES QUI REQUIÈRENT DES EXIGENCES DE SÛRETÉ EXCEPTIONNELLES

Le tribunal de grande instance de Paris, réparti sur cinq sites localisés dans le 1<sup>er</sup>, le 9<sup>e</sup>, le 13<sup>e</sup> et le 19<sup>e</sup> possède en plus de ses activités classiques, des compétences nationales et interrégionales pour lesquelles il traite des affaires relevant notamment :

- du terrorisme ;
- des crimes contre l'humanité et crimes de guerre ;
- de la criminalité organisée ;

- des affaires financières complexes (notamment le droit pénal boursier et la corruption d'agents publics étrangers) ;
- de la propriété intellectuelle ;
- de la santé publique ;
- des affaires maritimes ;
- des infractions commises hors du territoire de la République par les membres des forces armées françaises ;
- des infractions commises à l'étranger non attribuables à une autre juridiction.



## LE FUTUR PALAIS DE JUSTICE DE PARIS ACCUEILLERA :

- le tribunal de grande instance ;
- le tribunal de police ;
- les tribunaux d'instance.



## – Une opération complexe

### Un projet en gestation depuis les années 90

Le projet d'un futur palais de justice à Paris est en gestation depuis les années 90 et a subi de nombreuses études de faisabilité. Les contraintes du palais de justice actuel (insuffisance en termes de surface, forte vétusté...), l'importance et le coût des travaux de sa restructuration et remise aux normes impliquant la délocalisation et le relogement provisoire pendant de nombreuses années du tribunal de grande instance ont conduit à envisager le regroupement du TGI sur un seul et nouveau site comme l'unique solution viable. Il est à noter que 7 scénarii de réorganisation des juridictions ont été étudiés en 2004. Depuis 1999, une quinzaine de sites ont été expertisés.

### Une consultation menée en trois ans

Après l'annonce de la décision du précédent président de la République en avril 2009 d'implanter le futur palais de justice de Paris aux Batignolles, le ministère de la Justice et la Ville ont travaillé conjointement pour permettre le lancement de la consultation.

La procédure engagée en 2010 s'est conclue en février 2012 par la signature du contrat de partenariat entre l'État et la société de projet Arélia, relatif au financement, à la construction, à l'exploitation-maintenance du futur palais de justice de Paris et à la fourniture de certains services associés tels que l'accueil du public, l'entretien des espaces verts ou encore la gestion des déchets.

Ainsi, 2012 a constitué une année charnière dans la réalisation du projet conçu par l'architecte Renzo Piano.

### 2012 : du projet à la préparation du chantier

#### Découverte du projet et évolution

La première partie de l'année, marquée par la signature du contrat, a permis de présenter l'architecture et la fonctionnalité du projet à toutes les parties prenantes de l'opération et au grand public. L'exposition du projet dans la salle des pas perdus du palais de justice historique en février et mars 2012, inaugurée conjointement par le précédent garde des Sceaux, Michel Mercier, et le maire de Paris, Bertrand Delanoë, en a constitué la première étape. Cette exposition ouverte au grand public, qui a accueilli plus de 10 000 visiteurs, a été fortement relayée par les parties prenantes de l'opération – Ville de Paris et de Clichy, mairie du 17<sup>e</sup>, Paris Batignolles Aménagement entre autres – sur leurs sites internet respectifs, à travers notamment des vidéos du futur projet également visibles au Pavillon de l'Arsenal jusqu'en juin. L'exposition et ses relais ont fait découvrir le projet tant aux Parisiens qu'aux utilisateurs qui ont bénéficié de présentations détaillées en lien avec l'exposition.

Ces présentations aux utilisateurs (magistrats, fonctionnaires, avocats, autres auxiliaires de justice) se sont poursuivies tout au long de l'année et ont été complétées par de nombreuses réunions de travail permettant de faire évoluer le projet au plus près des demandes et besoins des utilisateurs.



Discours de Renzo Piano, architecte du projet, lors de l'inauguration de l'exposition

### Préparation au chantier

En parallèle de ces réunions de travail, les différentes phases inhérentes à la construction d'un édifice se sont égrenées avec, notamment, le dépôt de la demande de permis de construire et son instruction complétée par une enquête d'utilité publique permettant aux riverains de mieux connaître le projet et la mutation de la ZAC Clichy-Batignolles dont il est le fer de lance.

À son arrivée, en mai 2012, la ministre de la Justice, Christiane Taubira, a par ailleurs diligenté une inspection concernant le contrat de partenariat et ses conditions de passation. Cette expertise a été menée par l'inspection générale des services judiciaires et par Monsieur Jean-Paul Jean, avocat général à la Cour de cassation.

Ainsi, outre les études concernant le projet qui ont été possibles grâce aux échanges constants avec les utilisateurs et qui ont marqué l'année 2012, toutes les étapes, de la signature du contrat à l'inspection et au dépôt de la demande de permis de construire jusqu'à son obtention début 2013, ont été décisives pour l'avancée du projet permettant au président de la République de confirmer le 18 janvier 2013 la décision de réaliser le projet et de le mettre en service en 2017.



## EXPOSITION DU FUTUR PALAIS DE JUSTICE DE PARIS



La présentation du futur palais de justice de Paris, qui a eu lieu du 15 février au 22 mars 2012, a permis de faire découvrir le projet conçu par l'architecte Renzo Piano aux futurs utilisateurs autant qu'aux Parisiens. Plus de 10 000 visiteurs s'y sont rendus.



L'exposition présentant le projet du futur palais de justice a été inaugurée le 15 février 2012 par l'ancien garde des Sceaux et l'actuel maire de Paris, en présence notamment de la maire du 17<sup>e</sup>, du maire de Clichy, des chefs de cour et de juridiction, du bâtonnier ainsi que du préfet de Police et du préfet de la région Île-de-France.



Le groupement dont Bouygues Bâtiment Île-de-France est mandataire, se voit ainsi confier, après mise en concurrence, une mission globale comprenant le financement, la conception, la construction, l'entretien et la maintenance du palais de justice pendant 27 ans ainsi que quelques services étroitement associés à la vie du futur ouvrage. En contrepartie, l'État versera une redevance à la société partenaire retenue pendant la durée de ce contrat.

Ce mode de dévolution garantit dans le strict respect du coût d'investissement prévisionnel l'entretien et la maintenance du bâtiment pendant toute la durée du contrat ainsi que sa remise à la personne publique, en fin de contrat, en excellent état, après réalisation des opérations de gros-entretien/renouvellement des équipements.

Le partenaire privé, qui se voit confier les attributions de maître d'ouvrage, en assure les risques, tels que ceux liés à la conception, aux délais et au respect du coût.



## ACTEURS DU PROJET

### Affectataire

Ministère de la Justice

### Mandataire du ministère de la Justice

Établissement public du palais  
de justice de Paris (EPPJP)

### Maître d'ouvrage, partenaire privé

ARELIA (investisseurs : Bouygues  
Bâtiment IDF, Lloyds, DIF, SEIEF, Exprimm)

### Contrat de promotion immobilière

BOUYGUES Bâtiment Île-de-France PPP

### Architecte mandataire

RPBW (Renzo Piano Building Workshop)

### Constructeur

BOUYGUES BÂTIMENT IDF

### Mainteneur

EXPRIMM

### Bureaux d'études techniques

SETEC Bâtiment

SETEC TPI

RFR

BERIM

LAMOUREUX ACOUSTICS

LERCH BATES

MAJORELLE

ELAN

### Bureau de contrôle technique

SOCOTEC

## INSTRUCTION DU DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Le dossier de demande du permis de construire a été déposé le 25 avril 2012 par le partenaire privé Arélia et a été instruit par les services du préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris entre avril 2012 et janvier 2013.

Pendant cette phase, le service instructeur a recueilli les avis des autorités administratives, celui de l'architecte des bâtiments de France, ceux des services compétents en matière de sûreté, de sécurité incendie et d'accessibilité, ainsi que celui de la Ville de Paris et de l'autorité environnementale.

Compte tenu de la taille et de l'ampleur du projet, celui-ci a fait l'objet d'une étude d'impact, qui constitue l'une des pièces principales du dossier de demande de permis de construire. Cette étude vise à informer tant les autorités administratives que le public sur le projet de construction, l'état initial du site où le projet s'implante, les impacts du projet sur l'environnement et les mesures envisagées par le maître d'ouvrage pour prévenir, atténuer ou réduire les impacts identifiés.

L'avis sur l'étude d'impact a été rendu par l'autorité de l'État compétente en matière d'environnement le 22 juin 2012. Cet avis a souligné la très bonne qualité de l'étude d'impact et son exhaustivité. En effet, l'ensemble des thématiques attendues pour une telle étude a été abordé de manière précise et documentée. L'avis conclut en outre que le projet atteint un très bon niveau de performance énergétique notamment grâce à la combinaison de procédés techniques et technologiques efficaces, tels que la paroi performante en double peau, les équipements de récupération d'énergie et le recours à différentes sources d'énergie renouvelables.

L'architecte des bâtiments de France a également rendu un avis favorable au titre du champ de visibilité et au titre du site inscrit. Son avis indique que le projet s'insère de façon très positive dans l'aménagement du secteur Batignolles et que son architecture très recherchée et rigoureuse, tant par sa forme que par son écriture, sera un élément fort et structurant de ce nouveau quartier de Paris.

## ENQUÊTE PUBLIQUE

Le projet du futur palais de justice de Paris a été également soumis à enquête publique.

Cette enquête s'est tenue du 24 septembre au 26 octobre 2012, sous la conduite d'une commission d'enquête composée de trois membres en titre et d'un suppléant.

Deux permanences d'enquête étaient ouvertes, l'une dans la mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement et l'autre dans la mairie du 17<sup>e</sup> arrondissement.

Au total, 67 observations ont été notées dans les registres, dont une très grande majorité d'avis favorables au projet compte tenu notamment de sa qualité architecturale et des besoins auxquels il répond.

La commission d'enquête a remis son rapport et ses conclusions favorables motivées au préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris, le 3 décembre 2012. Le projet du futur palais de justice de Paris ayant été soumis

à une étude d'impact et à une enquête publique pendant la phase d'instruction du permis de construire, a donné lieu à une déclaration de projet, conformément aux dispositions du code de l'environnement. Celles-ci prévoient en effet qu'à l'issue de l'enquête publique, la personne publique responsable du projet soumis à enquête se prononce sur l'intérêt général de ce dernier par une déclaration de projet. Cet acte est préalable à la délivrance du permis de construire.

L'EPPJP a pris cette déclaration de projet sous la forme d'une délibération de son conseil d'administration en date du 21 janvier 2013 actant l'intérêt général du projet de construction du futur palais de justice de Paris notamment au regard des caractéristiques du projet en lui-même et des résultats de la consultation du public.

L'avis favorable rendu pour l'enquête publique a permis la délivrance du permis de construire le 31 janvier 2013 par arrêté du préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris.

## LA MISE EN SERVICE DU FUTUR PALAIS DE JUSTICE DE PARIS EN 2017 CONFIRMÉE PAR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Le 18 janvier 2013, lors de l'audience de début d'année de la cour de cassation, le président de la République a annoncé sa décision favorable à la réalisation du projet dont « les travaux de construction commencent en 2013 et les locaux, aux Batignolles, ouvriront en 2017 ».



Discours du président de la République, François Hollande, le 18 janvier 2013 lors de l'audience de début d'année de la cour de cassation

## UNE IMPLICATION CONSTANTE DE LA VILLE DE PARIS

Dès le démarrage de l'opération, la Ville de Paris a été très impliquée à chaque étape afin de faire aboutir ce projet. Après avoir proposé un terrain à l'État et modifié l'organisation de la zone d'aménagement concertée en conséquence, le conseil de Paris a ensuite voté la délibération relative au déplafonnement de son plan local d'urbanisme, permettant au projet du futur palais de justice de s'élever à 160 m. Associée aux différentes phases de la procédure d'attribution, la Ville, par son plus haut représentant, Bertrand Delanoë, venu inaugurer l'exposition

du futur palais de justice en février 2012, a souligné la qualité architecturale du projet retenu mais au-delà, la qualité de la concertation menée entre la Ville et l'État : « Ce projet est exemplaire d'une coopération entre l'État et la Ville de Paris. » Ce soutien réaffirmé publiquement en décembre 2012 par le maire de Paris se traduit par une collaboration étroite entre les services techniques de la Ville, l'aménageur et l'EPPJP permettant de mener à bien ce projet complexe dans un contexte urbain en complet renouvellement.

# LE PROJET DU FUTUR PALAIS DE JUSTICE DE PARIS : UNE RÉFÉRENCE

## Une référence architecturale au service d'une Justice du XXI<sup>e</sup> siècle

Composé des quatre grandes fonctions bien distinctes que sont les espaces publics, les espaces tertiaires, les espaces sécurisés et les espaces de services, le futur palais de justice s'élèvera à 160 mètres et deviendra l'un des nouveaux repères parisiens avec une monumentalité et une identité renouvelées.

Il s'affirme selon trois entités clairement lisibles, reflet de l'activité et des fonctions du bâtiment :

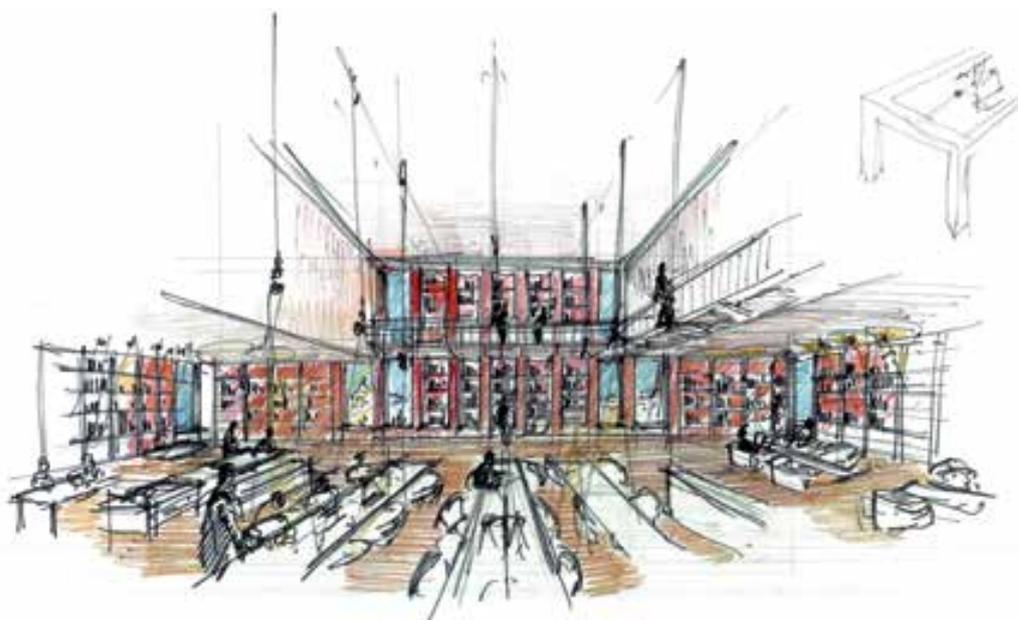
- un « socle » situé le long du parvis qui regroupe l'ensemble des espaces publics et les accueils ;
- un Immeuble de grande hauteur (IGH) de 160 mètres de haut, développé en trois gradins sur 40 niveaux et posé sur le « socle » ;
- un bâtiment positionné sur une nouvelle voie longeant les anciennes fortifications de Thiers, baptisée rue du Bastion.

La finalité de cet établissement – l'exercice de la Justice dans les meilleures conditions de sérénité et d'efficacité qui soient – implique que toutes les interactions liant les acteurs nombreux et divers puissent s'imbriquer de manière intelligente afin d'apporter un réel confort aux utilisateurs et aux publics.

Au-delà de ces trois entités visibles, le projet s'articule en quatre grandes zones qui répondent aux exigences de sérénité et de sécurité prévalant aux conditions d'exercice de la Justice. La distinction des espaces publics, tertiaires, sécurisés et de services, ainsi que la séparation des flux (utilisateurs, publics, prévenus, détenus) caractérisent l'organisation générale du bâtiment. Des distinctions entre le pôle civil et le pôle pénal, entre les espaces tertiaires du siège et du parquet ont aussi été introduites. La présence d'ascenseurs permet de relier efficacement les quatre grandes zones fonctionnelles et d'assurer des déplacements optimisés, tout en préservant la séparation des flux décrite précédemment.

### Le socle

En relation directe avec l'espace public, le « socle » dont la hauteur répond au « gabarit parisien » des bâtiments haussmanniens contribue à une insertion à taille humaine dans le quartier tout en permettant d'afficher l'identité de l'équipement par un jeu de transparences, la Justice restant ainsi proche du citoyen et à sa portée. Il accueille la salle des pas perdus, les accueils et les salles d'audience.



La salle des pas perdus, solennelle et très lumineuse, rompant ainsi avec les choix architecturaux traditionnels pour les palais de justice, s'organise autour d'un vaste espace central baigné de lumière dont la triple hauteur distribue l'ensemble des salles d'audience. Au centre, l'atrium qui s'ouvre généreusement sur le parvis, facilite l'orientation et l'accès aux différents services. Outre la façade vitrée découvrant le parvis, trois larges puits de lumière éclairent depuis la terrasse la salle des pas perdus, par un système composé de 130 lanterneaux de 2 m de diamètre, implanté en toiture. Ainsi filtrée, la lumière se diffuse largement dans les différents espaces.

Les salles d'audience bénéficient très majoritairement de lumière naturelle participant à la sérénité du lieu. Leur volumétrie, les couleurs et les matériaux chauds et clairs contribuent à créer une atmosphère apaisante et sereine.



Une salle d'audience pénale

### L'immeuble de grande hauteur

L'IGH, quant à lui, regroupe les bureaux des magistrats et des fonctionnaires, la bibliothèque et la cafétéria du personnel.

Cet ensemble se décompose en 3 parties étagées laissant place à 3 vastes terrasses plantées. Composé de 10 étages, chacun de ces trois gradins construits s'organise autour d'un noyau central où se logent les escaliers, ascenseurs, sanitaires et locaux ne nécessitant pas de lumière naturelle. La tour, d'une minceur rare pour un immeuble de cette nature, permet une distribution idéale des bureaux en les faisant bénéficier de conditions d'éclairage optimales et de vues remarquables. Les terrasses, les « tailles

de guêpes », ainsi que les traitements de façades différenciés contribuent à l'animation de cette zone dont la silhouette d'une finesse extrême depuis Paris, s'affirme de manière inédite depuis le périphérique et en vision lointaine.

Les terrasses, tout en contribuant à l'image forte du futur palais, participent à l'agrément des utilisateurs et aux performances de l'ouvrage.



Vue sur la  
rue du Bastion

### Le bastion

Un bâtiment bas, répondant à la hauteur du socle, implanté sur la rue du Bastion, amorce l'écriture « urbaine » de cette voie en cours de création.

Ce bâtiment accueille une partie des espaces sécurisés qui regroupe les attentes gardées, le commandement du dépôt de police et le commandement de sûreté. Dans son prolongement, une emprise est ménagée pour permettre une éventuelle extension. Dans une très grande proximité, se situe le terrain de la future Direction de la police judiciaire qui bénéficiera aussi d'une synergie forte avec le futur palais.

En sous-sol, se déploient stationnement, attentes gardées éclairées naturellement par une verrière protégée, locaux techniques et de stockage. Cette conception rend possible la prise en compte de l'ensemble des besoins en véhicules liés à la sûreté du palais et aux escortes sur l'emprise, dans des conditions de sécurité optimales, et en évitant les stationnements parasites sur le domaine public. Quelques places supplémentaires sont également réservées à la logistique et aux nécessités de service.

Le projet offre aux utilisateurs une multitude de vues sur la ville grâce à de très nombreux espaces ouverts et semi-ouverts végétalisés tels que la grande terrasse développée sur l'intégralité de la longueur de la toiture du socle et les deux larges terrasses ouvertes au sud sur Paris. Toutes les terrasses et espaces semi-ouverts intègrent des dispositifs de protection au vent et au soleil. Le choix de la végétation – des essences aux racines peu profondes, très résistantes au vent –, ainsi que les mouvements de terre, permettent de présenter un dispositif diversifié, de grande qualité avec des arbres.



Une salle d'audience civile



Un bureau



La terrasse de la cafétéria

## UN PALAIS DE JUSTICE ÉVOLUTIF

Au vu de la croissance des activités judiciaires et des possibilités d'évolution de l'Institution, le futur palais de justice a été conçu afin de faciliter sa modularité pour s'adapter aux besoins futurs exprimés par l'Institution.

La structure et les trames de façades du palais sont conçues pour permettre au futur palais de justice une évolutivité. Elles sont organisées selon un rythme régulier permettant de modifier les plans de cloisonnement : la structure du socle avec poutres et poteaux ainsi que le principe des gaines techniques alignées offrent une grande flexibilité des espaces pour le réaménagement, le regroupement ou la division de salles d'audience, ne nécessitant pas de travaux lourds. Dans les plateaux tertiaires de l'IGH, la structure est concentrée dans le noyau. Ainsi, les espaces en premier jour qui accueillent les bureaux peuvent facilement être recloisonnés selon les évolutions des services. Le projet prévoit également, comme initialement intégrées dans le programme, des possibilités d'extension de l'ordre de 10 % en fonction de l'évolution à venir.

## QUELQUES CHIFFRES

Fréquentation du futur palais à son ouverture : **environ 9 000 personnes** par jour au total (utilisateurs, public...)

**Hauteur : 160 m**

**Une surface utile de 62 000 m<sup>2</sup> dont :**

- **30 000 m<sup>2</sup>** d'espaces tertiaires
- une salle des pas perdus de **5 000 m<sup>2</sup>**

**90 salles d'audience dont :**

- **29** salles d'audience pénale
- **61** salles d'audience civile

**38 étages au-dessus du sol**

**205 cellules de détenus dont :**

- **79** à l'antenne de détention
- **126** au dépôt de police

**2 bibliothèques**

**Des lieux de restauration** pour les personnels répondant aux différentes attentes, avec un restaurant qui sera accessible au personnel de la DRPJ, une cafétéria, des espaces de convivialité et de restauration rapide répartis dans les étages.

**50 ascenseurs et/ou monte-charges**

## Un engagement fort en termes de développement durable

Au-delà des exigences réglementaires, le projet du futur palais de justice de Paris a été pensé avec une préoccupation constante de performance maximale : il sera une nouvelle référence de consommation énergétique pour un IGH avec moins de 75 kWhép/m<sup>2</sup>/an, soit environ la moitié de la consommation des plus récentes tours de bureaux livrées à La Défense, descendant même à 50 kWhép/m<sup>2</sup>/an pour les espaces de travail.

Occupation de l'espace, gestion des flux au niveau des accès comme au niveau des circulations internes, orientation et traitement de l'enveloppe, recours aux énergies renouvelables en font un bâtiment exemplaire à plus d'un égard.

Cette architecture de qualité, respectueuse du cadre de vie des riverains s'inscrit au cœur des fortes exigences fixées pour la création de l'éco-quartier Clichy-Batignolles.

Dès l'origine du projet, les enjeux de développement durable ont été intégrés pour conjuguer geste architectural, confort des utilisateurs et haute performance énergétique.

Le projet s'est progressivement dessiné ainsi que l'ensemble des choix techniques en s'appuyant sur cette ambition et sur des objectifs précis de diminution des consommations énergétiques du bâtiment, d'impact réduit sur l'environnement du projet tout en assurant un confort optimal des usagers. Ces préoccupations ont guidé et permis aux parties prenantes du projet de repenser sans cesse la conception pour garantir une performance globale du futur édifice en considérant chaque critère.



La serre, espace de convivialité, de l'immeuble de grande hauteur

Modulaire et pérenne, le bâtiment est adapté aux évolutions organisationnelles futures et amortit son bilan carbone sur une longue période. Utilisant un mode constructif façade-noyau sans porteur intermédiaire, il est facilement reconfigurable et doté de systèmes techniques modulables. En outre, l'exploitation bénéficiera de la labellisation Haute qualité environnementale (HQE). Il convient d'ajouter que le partenaire privé veillera à limiter les nuisances du chantier et à minimiser son impact environnemental.

### Une architecture bioclimatique

Il s'agissait de faire converger forme et fonction. L'utilisation du terrain et la finesse du bâtiment constituent un choix bioclimatique : un voile thermique dont les façades est-ouest, pinçant un noyau compact protégé, captent, de manière modulée au moyen de stores intégrés à la double peau, motorisés et thermocommandés, les apports passifs, tirant pleinement profit des phases d'orientation des façades. Les terrasses arborées de plus d'un hectare constituent des abris de biodiversité urbaine et participent à la gestion des eaux pluviales.

### Un bâtiment peu énergivore

C'est en deuxième lieu une méthodologie visant à favoriser la diminution des besoins, avant la compensation énergétique. Cette « architecture naturelle » se conjugue à une stratégie de « conception passive » faisant appel à l'inertie thermique du bâtiment, au choix d'une enveloppe efficiente et à des concepts techniques innovants.



La cafétéria

Par exemple, pour l'immeuble de grande hauteur, le travail sur la lumière naturelle s'est concrétisé par le choix d'une profondeur réduite des plateaux et d'une enveloppe largement vitrée tout en étant protectrice thermiquement (double peau), conférant aux espaces de travail un très bon confort d'usage.

### L'usage des ressources locales

L'usage des ressources locales constitue également un des piliers du développement durable déployé dans le cadre de ce projet. En complément du réseau de chaleur basse température développé sur la zone, le projet décline la présence de panneaux photovoltaïques intégrés au design des façades, des champs de sondes géothermiques, ainsi que la récupération de calories et d'eau de pluie.



## — Un projet phare au cœur d'un vaste réaménagement urbain

**L**a Zone d'aménagement concertée (ZAC) de Clichy-Batignolles est l'un des plus grands projets urbains de la Ville de Paris. Elle renouvelle en profondeur l'ancienne « arrière-gare » des Batignolles, sur 50 hectares, située entre la rue Cardinet et la Porte de Clichy. Son aménagement autour d'un grand parc urbain de 10 hectares présente 400 000 m<sup>2</sup> de programmes mixtes. Sa conception en fait un axe de développement majeur entre Paris et la banlieue.

Le futur palais de justice de Paris est le moteur du développement de la ZAC et d'une transformation qui rayonne bien au-delà. En effet, en revalorisant ce secteur du 17<sup>e</sup> arrondissement, le projet participe à une dynamique métropolitaine à l'œuvre dans le nord-ouest du Grand Paris, entre La Défense et La Plaine Saint-Denis, de part et d'autre du boulevard périphérique. L'aménagement, en limite de Paris, prévoit de reconfigurer la liaison avec la commune limitrophe de Clichy.

Clichy-Batignolles est un projet résolument mixte. Dans le domaine économique, sa vocation tertiaire est pleinement justifiée par sa situation dans le prolongement du quartier central des affaires, qui bénéficiera prochainement d'une offre de transports à la mesure de son développement. 140 000 m<sup>2</sup> de bureaux seront présents sur la ZAC, pour recevoir 7 000 employés. Par ailleurs, les commerces et services se déploieront sur 31 000 m<sup>2</sup>. Sur le plan résidentiel, sa contribu-

tion à l'effort de réalisation de logements est significative puisque 3 400 y seront construits, destinés à accueillir 6 500 nouveaux habitants, dont 50 % des surfaces dédiées au logement social, y compris pour des demandes spécifiques (étudiants, personnes âgées, jeunes travailleurs...). Enfin, 38 000 m<sup>2</sup> d'équipements publics seront créés pour satisfaire les besoins des futurs résidents, à savoir un collège, quatre groupes scolaires, trois crèches, deux gymnases, une halte-garderie, un centre d'animation, un centre de protection maternelle et infantile, un centre de tri de déchets, un parking autocar et un parking résidentiel de 600 places.

La première partie du parc Martin-Luther-King a été achevée en 2007, les premiers immeubles de logement s'élèvent déjà à l'est. Les réalisations vont désormais se succéder à un rythme très soutenu, conduisant à l'achèvement de l'opération Clichy-Batignolles à l'horizon 2018.

Dans cet éco-quartier, les constructions respectent l'ambitieux Plan Climat de Paris ; Clichy-Batignolles est également en pointe dans la mise en œuvre du Plan Biodiversité, grâce notamment au parc Martin-Luther-King, où s'exprime une vision très contemporaine de la nature en ville.

C'est dans ce cadre renouvelé que le futur palais de justice et la Direction régionale de la police judiciaire (DRPJ) viendront s'implanter.



La perspective de la ZAC des Batignolles réaménagée

## LE PARVIS DU FUTUR PALAIS DE JUSTICE

En septembre 2012, Paris Batignolles Aménagement a lancé un concours pour concevoir et réaliser le parvis du futur palais de justice de Paris. Ce vaste espace public piéton d'environ 9 000 m<sup>2</sup>, plus vaste que le parvis de l'hôtel de ville et que celui du Centre Georges-Pompidou, sera réalisé le long de la façade principale du palais.

**Autour de ce futur espace majeur de la Ville, par son rôle et sa dimension, s'articulent directement plusieurs voies à aménager :**

- **la rue André-Suarès** liée à la future « voie dite du Bastion » qui délimite le côté sud du parvis ;

- **le boulevard de Douaumont** du côté nord en contrebas du boulevard périphérique ;
- **l'avenue de la Porte de Clichy**, qui prolonge le parvis et qui s'étend vers la ville de Clichy-la-Garenne par le boulevard Jean-Jaurès.

Cet espace urbain vivant et animé, trait d'union entre la voie de circulation et le palais, constitue une pièce maîtresse dans le dispositif de couture urbaine entre Paris et Clichy et participe à une requalification profonde des espaces publics de ce secteur.

**Un parvis très étendu de 9 000 m<sup>2</sup> pour le futur palais de justice de Paris**  
**À titre de référence :**

- **parvis de l'hôtel de ville de Paris** : environ 8 000 m<sup>2</sup>
- **parvis de Notre-Dame** : environ 5 000 m<sup>2</sup>
- **place Georges-Pompidou** : environ 7 000 m<sup>2</sup>

**Le calendrier de réalisation du parvis :**

- **2013** : choix du lauréat
- **2015** : début des travaux
- **2016** : livraison

Vue projetée du parc Martin-Luther-King



## DIRECTION RÉGIONALE DE LA POLICE JUDICIAIRE

La préfecture de Police a lancé en janvier 2012 un concours portant sur la réalisation de nouveaux locaux pour la Direction régionale de la police judiciaire, plus connue sous le nom de « 36 quai des Orfèvres » qui s'implantera à proximité directe du futur palais de justice de Paris.

Le programme porte sur le regroupement de l'état-major et des sous-directions de la direction de la Police judiciaire sur le site de la ZAC des Batignolles, dans un bâtiment d'environ 100 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher. Sont ainsi concernés par l'opération des services actuellement répartis sur deux sites principaux : le bâtiment du 36 quai des Orfèvres (brigades centrales) et le bâtiment de la rue du Château-des-Rentiers (sous-direction des affaires économiques et financières). L'objectif est de disposer des moyens immobiliers et techniques les plus à jour et de favoriser des rapprochements entre des sous-directions aujourd'hui éloignées les unes des autres. Le projet participe pleinement à la composition de la ZAC des Batignolles et, par son implantation attenante au futur palais de justice de Paris, vient constituer un ensemble fonctionnel cohérent pour une plus grande efficacité. Certains services entre le futur palais de justice et la DRPJ seront d'ailleurs mutualisés comme la restauration. L'opération s'achèvera fin 2016 en lien avec la livraison du futur palais de justice de Paris.

## L'AMÉLIORATION DES VOIRIES

### L'avenue de la Porte de Clichy

L'avenue de la Porte de Clichy sera totalement requalifiée d'ici fin 2016 pour lui donner un caractère urbain à la hauteur des enjeux du projet. Son aménagement améliorera les liaisons entre Paris et Clichy et offrira un accès spacieux et qualitatif aux riverains.

### La voie du Bastion

La future voie du Bastion accessible aux riverains, aux bus, taxis et cycles, qui longera le futur palais de justice et la Direction régionale de la police judiciaire, sera aménagée le long des anciennes fortifications de Thiers d'ici fin 2016. Cette nouvelle voirie, ainsi que le jardin qui l'accompagnera, mettront en valeur les vestiges de ces fortifications pour l'instant inaccessibles tout comme les bâtiments des décors de l'opéra de l'architecte Garnier et l'annexe du théâtre de l'Odéon.

## LES TRANSPORTS EN COMMUN

**Dans les années à venir, plusieurs projets de transports renforceront considérablement la desserte de Clichy-Batignolles dans cet ensemble métropolitain notamment :**

- **La ligne de tramway T3**, dite « tramway des Maréchaux », sera prolongée de la Porte de la Chapelle à la Porte d'Asnières en 2017.
- La modernisation progressive du **RER C**, qui doit s'achever en 2017, permettra d'améliorer le niveau de service et la performance des lignes.
- Le **plan local des bus** sera **restructuré** pour répondre aux besoins du futur quartier.
- **La gare de Pont-Cardinet** sera desservie par les trains assurant la liaison entre Saint-Lazare et La Défense.
- **La ligne 14** du métro, qui constituera à terme l'axe nord-sud du projet Grand Paris Express, prévoit, en lien avec la mise en service du futur palais de justice, la réalisation de deux stations au sein la ZAC Clichy Batignolles : le Pont Cardinet et la Porte de Clichy dont la sortie sera directement située sur le parvis. La liaison entre l'île de la Cité et le futur palais de justice de Paris sera ainsi très rapide.

Le futur palais de justice sera directement relié à tous les points forts de Paris ainsi qu'à plusieurs pôles de correspondance du réseau des transports en commun parisien et francilien (Saint-Lazare, Les Halles...). Cette offre de transports modernisée et renouvelée sera ainsi adaptée à la dimension du quartier et à l'évolution des besoins. Elle sera également complétée par des stations Vélib' et Autolib', un parking de deux-roues pour les utilisateurs et un parking ouvert au public de 250 places environ.

## — RETOUR SUR 2010-2011-2012

### 2010

#### 2 juin

Avis d'appel public à concurrence

#### 15 juillet

Réception des candidatures

#### 29 juillet

Choix des candidatures : un groupement dont Vinci construction France est mandataire et un autre dont Bouygues Bâtiment Île-de-France est mandataire

#### 30 juillet

Ouverture du dialogue compétitif

### 2011

#### 1<sup>er</sup> mars

Choix d'un projet architectural, celui de Marc Mimram/Loci Anima (Françoise Raynaud) et celui de Renzo Piano parmi les 3 remis par les candidats Vinci Construction France et Bouygues Bâtiment Île-de-France.

Les 3 projets remis par Bouygues Bâtiment Île-de-France : Renzo Piano ; Architecture Studio ; Valode et Piste.

Les 3 projets remis par Vinci Construction France : Marc Mimram / Loci Anima (Françoise Raynaud) ; De Portzamparc / A Demians ; OMA / l'AVC.

#### 15 avril

Clôture de la 1<sup>re</sup> phase de dialogue et ouverture de la 2<sup>de</sup> phase

#### 1<sup>er</sup> septembre

Clôture du dialogue compétitif

#### 2 septembre

Lancement de l'appel d'offres final

#### 28 octobre

Réception des offres

#### 25 novembre

Délibération du conseil d'administration de l'EPPJP classant les offres

### 2012

#### 3 février

Délibération du conseil d'administration pour l'attribution du contrat au groupement dont Bouygues Bâtiment Île-de-France est mandataire (société de projet Arélia) et Renzo Piano, l'architecte

#### 15 février

Signature du contrat de partenariat

#### 25 avril

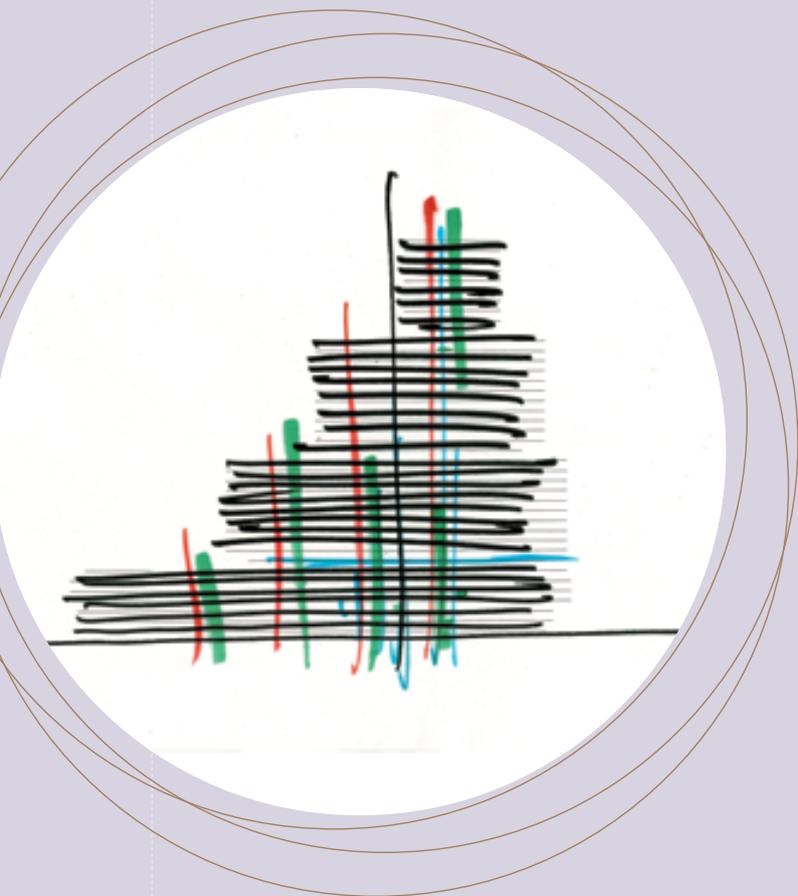
Dépôt du dossier de demande de permis de construire par Arélia

#### 24 septembre au 26 octobre

Enquête publique

#### 3 décembre

Avis favorable de la commission d'enquête





Le guichet unique de greffe civil



La salle des colloques

## – DÈS 2013

### 2013

#### 18 janvier

Confirmation du projet et de son calendrier par le président de la République

#### 21 janvier

Déclaration de projet

#### 31 janvier

Obtention du permis de construire

#### Juin

Démarrage des travaux

#### Juin 2013 à 2014

Réalisation des injections, terrassements et fondations

## – LES ÉTAPES À VENIR

### 2014 à 2016

Réalisation des travaux

#### Les projets annexes

##### Parvis

Début des travaux : 1<sup>er</sup> semestre 2015

Fin des travaux : 3<sup>e</sup> trimestre 2016

##### Voie du Bastion

Aménagement provisoire :

2<sup>e</sup> trimestre 2013-2<sup>e</sup> trimestre 2014

Aménagement définitif :

1<sup>er</sup> trimestre 2016-3<sup>e</sup> trimestre 2016

##### Direction régionale de la police judiciaire

Dépôt permis de construire : 3<sup>e</sup> trimestre 2013

Début des travaux : 3<sup>e</sup> trimestre 2014

Fin des travaux : 4<sup>e</sup> trimestre 2016

##### Station RATP

Dépôt du permis de construire : 2<sup>e</sup> trimestre 2013

Travaux : 2014-2017

##### Maison des avocats

Dépôt du permis de construire : fin 2015

Travaux : 2016-2017

##### Base Fret

Travaux : mi-2015-2017

##### Lot N5 (parking ouvert au public)

Dépôt du permis de construire : mi-2014

Travaux : mi-2015-début 2017

##### Lot N4 (immeuble de bureau et parking autocar)

Travaux : mi-2015-2017



La petite salle d'audience civile

# UN PROJET EN CONSTANTE ÉVOLUTION AVEC LES UTILISATEURS

## Échanger pour améliorer

Tout au long de l'année 2012, la société de projet Arélia et l'Agence Renzo Piano ont en permanence cherché à améliorer le projet tant d'un point de vue des précisions architecturales et fonctionnelles, en lien avec les utilisateurs et l'équipe projet de l'EPPJP. La remise de l'avant-projet détaillé en a été un élément clé.

## Échanger pour accompagner

### Comité de pilotage et réunions thématiques

Tout au long de l'année 2012, l'EPPJP a travaillé très étroitement avec l'ensemble des utilisateurs afin de leur faire part du développement des études et de s'assurer de leur compatibilité avec le fonctionnement des différents services. Ces échanges se sont matérialisés par de nombreuses réunions et ont eu lieu avec :

- **Les magistrats et les fonctionnaires** des services et notamment les **représentants des organisations syndicales** et les représentants des personnels qui s'installeront en 2017 dans le futur palais de justice de Paris.
- La **préfecture de Police**, la **Direction de l'Administration pénitentiaire** et la **Direction de l'ordre public et de la circulation (DOPC)** de la préfecture de Police qui seront en charge des attentes gardées où sont conduits les prévenus et détenus en vue de leur jugement.

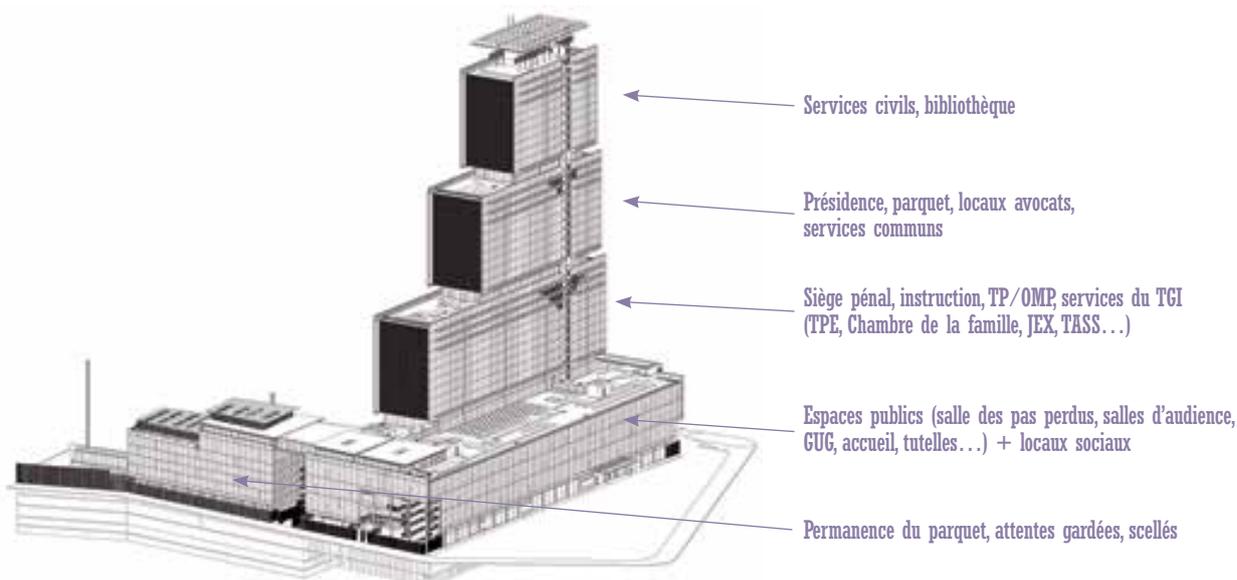
Outre ces réunions de travail mensuelles, un comité opérationnel a été mis en place en 2012. Sous l'égide et la coprésidence des chefs de juridiction, il réunit la Chancellerie, les chefs de cour ainsi que l'EPPJP. Ce comité aborde deux sujets essentiels : la fonctionnalité et l'usage.

### Optimiser l'organisation des services

Le premier objectif du comité opérationnel vise à s'assurer que le développement et l'approfondissement des études sont en adéquation parfaite avec le fonctionnement des différents services. Une des étapes importantes pour 2012 a été l'obtention d'un consensus sur la répartition des services dans le bâtiment (*macro-zoning*).



Le parvis du futur palais de justice de Paris.



2013 sera l'occasion de poursuivre ce travail plus finement, à l'échelle des bureaux (*microzoning*) avec l'ensemble des services.

### Améliorer l'usage...

Le second volet du comité opérationnel consacré à l'usage vise à préparer l'installation des services dans le futur palais de justice de Paris en commençant un travail de réflexion sur la doctrine d'usage du nouvel outil que sera le futur palais de justice de Paris.

La démarche sur les usages vise à garantir une appropriation optimale de leur nouvel outil de travail par les futurs utilisateurs en répondant au plus près à leurs attentes et ainsi à accompagner une nouvelle étape de modernisation du fonctionnement du service public de la justice.

Les sujets sont très variés et, à titre d'exemple, il peut être cité :

- **La numérisation, la dématérialisation, la re-prographie et la gestion des archives.**
- **La gestion des salles d'audience et la mise en place d'une signalétique dynamique.** La salle des pas perdus sera équipée d'une signalétique dynamique pour afficher en temps réel les informations relatives aux salles d'audience.
- **La mise en place d'un guichet unique du greffe** permettant de répondre efficacement aux attentes du public. Le guichet unique de greffe sera une plateforme d'accueils variés et regroupés mise à la dispo-

sition des justiciables pour effectuer leurs démarches sans avoir à accéder physiquement aux services, constituant ainsi un gain de temps et d'efficacité tant pour les utilisateurs que pour les justiciables.

### ... en adéquation avec les attentes des utilisateurs et dans un souci de modernisation

Les thématiques de la fonctionnalité et de l'usage impactent l'organisation des services et les méthodes de travail. Il s'agit là d'enjeux importants pour faire en sorte que l'immobilier réponde au mieux aux attentes des juridictions. Toutes ces démarches s'inscrivent dans le cadre des doctrines de la Chancellerie mais constituent aussi de précieuses opportunités de mise à jour. Certains services nécessitent des organisations spécifiques qu'il est important de préparer et partager en amont.

En parallèle des études de conception, et pendant tout le projet, les utilisateurs du futur palais de justice de Paris sont consultés afin de mettre en conformité le bâtiment aux exigences requises pour son fonctionnement. Leur association sera permanente tout au long du déroulement du projet.



Le guichet unique de greffe pénal



## LES ESPACES DÉDIÉS AUX AVOCATS

Au-delà des installations destinées aux avocats dans le palais de justice historique, seront réalisés au sein du futur palais de justice de Paris des locaux pour les avocats d'une surface utile totale de 2 400 m<sup>2</sup>, dont la première moitié dédiée aux espaces dits « privatifs », c'est-à-dire accessibles uniquement aux avocats, et la seconde moitié consacrée aux espaces de consultation des dossiers et aux espaces de contacts avocats-clients.

### Les espaces privatifs des avocats se répartissent ainsi :

- un vestiaire de prêt et de dépôt des effets personnels et un foyer de détente ;
  - un service de la Toque (courrier interne et externe) ;
- Les deux espaces seront situés à proximité directe de l'entrée principale piétonne du futur palais de justice.
- une antenne de l'Ordre des avocats dont un accueil dédié pour les avocats et des bureaux ;
  - une bibliothèque avec une salle de lecture et ses bureaux.

### Les espaces dits « publics » consacrés :

- aux espaces de consultation des dossiers ;
  - aux espaces de contacts avocats-clients comprenant des boxes d'entretien, des parloirs.
- Ils seront répartis judicieusement dans la salle des pas perdus et à proximité directe des salles d'audiences civile et pénale ainsi que dans les attentes gardées afin de limiter les déplacements, faciliter l'orientation des clients des avocats et surtout améliorer les conditions de travail des avocats avec leurs clients.

Dans cette perspective, un comité de pilotage spécifique dédié aux espaces avocats associant le bâtonnier de l'ordre des avocats, les chefs de juridiction et l'EPPJP complété par des réunions de travail a été créé afin de répondre au mieux aux attentes des avocats en termes d'aménagement et d'équipement de ces espaces. Au-delà de ces surfaces, le barreau de Paris a émis le souhait de développer à proximité immédiate du futur palais, sur le parvis, une maison des avocats. Ce projet est en cours d'étude et doit voir le jour en même temps que la mise en service du palais.



La bibliothèque des juridictions

# L'ÉTABLISSEMENT 2 PUBLIC



## MISSION ET STATUT

**L**e décret de création de l'établissement public 2004-161 du 18 février 2004 a été mis à jour par le décret 2010-43 du 10 janvier 2010, recentrant ainsi sa mission exclusivement sur la construction du futur palais de justice de Paris.

La publication de ce décret a également rendu possible la réalisation de ce palais de justice en partenariat public-privé.

Les relations de l'EPPJP avec sa tutelle, le ministère de la Justice, sont précisées dans le cadre d'une convention qui intègre aussi la gestion ultérieure du contrat de partenariat puisque la dissolution de l'établissement public est explicitement programmée deux ans après la réalisation du futur palais de justice.

Enfin, la gestion de l'établissement est également concernée par ce décret. Ce dernier prévoit notamment une collaboration étroite avec l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice, qui recrute et gère directement les personnels de l'EPPJP et lui fournit aussi ses moyens de fonctionnement, en échange d'une rétribution dont le montant et les modalités de versement sont prévus dans une convention approuvée par les conseils d'administration des deux établissements.

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

**D**urant l'année 2012, le conseil d'administration de l'établissement s'est réuni à trois reprises. Lors du premier conseil, il a été procédé à la désignation de l'attributaire du contrat de partenariat et à l'approbation dudit contrat, ainsi qu'à l'adoption du compte financier 2011 et de la première décision modificative du budget 2012. Ce premier conseil a approuvé une modification de l'organisation générale des services de l'APIJ et de l'EPPJP (rattachement du service du contrôle de gestion à la directrice, adjointe au directeur général).

Lors du deuxième conseil, ont été approuvés le rapport sur le contrôle interne comptable et financier, ainsi que le rapport d'activité 2011 et le plan de communication 2012-2017 de l'établissement. Enfin, le troisième conseil a porté sur le budget primitif de l'établissement pour l'année 2013.

## – Composition du conseil d'administration de l'Établissement public du palais de justice de Paris (15 membres) (au 31 décembre 2012)

### Président

M. Jean-Claude  
MARIN  
Procureur général  
près la Cour  
de cassation  
(décret du 1<sup>er</sup> février  
2012)

### Membres de droit

M. André  
GARIAZZO  
Secrétaire général  
du ministère  
de la Justice

M<sup>me</sup> Véronique  
MALBEC  
Directrice  
des services  
judiciaires

M. Henri  
MASSE  
Directeur  
de l'administration  
pénitentiaire

M. Bertrand  
DELANOË  
Maire de Paris

M. Jacques  
DEGRANDI  
Premier  
président  
de la cour d'appel  
de Paris

M. François  
FALLETTI  
Procureur  
général près  
la cour d'appel  
de Paris

M<sup>me</sup> Chantal  
ARENS  
Présidente  
du tribunal  
de grande instance  
de Paris

M. François  
MOLINS  
Procureur  
près le tribunal  
de grande instance  
de Paris

Maître Christiane  
FERAL-SCHUHL  
Bâtonnier  
de l'ordre  
des avocats  
au barreau  
de Paris

M. Julien  
DUBERTRET  
Directeur  
du budget

M. Jean  
DAUBIGNY  
Préfet de la région  
Île-de-France,  
préfet de Paris

M. François  
FELTZ  
Inspecteur général  
des services  
judiciaires

Personnalité désignée, en raison de leur compétence dans le domaine de l'activité de l'établissement, par arrêté du garde des Sceaux, ministre de la Justice

M<sup>me</sup> Marie-France  
COROYER  
Greffière en chef au  
tribunal de grande  
instance de Pontoise  
(arrêté du  
11 février 2010)

La deuxième personnalité publique a été désignée le 4 janvier 2013.

M. Philippe  
BILGER  
Magistrat  
honoraire

# L'ORGANISATION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC



Le comité de direction

## — La direction générale

L'établissement public est dirigé par M. Jean-Pierre Weiss, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, qui est également Directeur général de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ), établissement public jumelé à l'EPPJP.

Le directeur général préside chaque semaine le Comité de direction (CODIR) commun à celui de l'APIJ et composé de la directrice adjointe au directeur général, du directeur juridique, administratif et financier et de son adjoint, des trois directeurs en charge du pilotage et de la coordination des équipes projet, et de la chef de service des ressources humaines.

Il préside également des réunions hebdomadaires avec le directeur opérationnel en charge du pilotage et de la coordination de l'opération et du directeur de programme de l'équipe projet au cours desquelles sont établis les axes stratégiques des dossiers liés au futur palais de justice. Des réunions portant sur des sujets spécifiques (communication, aspect juridique, ressources humaines...) sont également organisées.

## — Équipe projet

L'opération du futur palais de justice de Paris est confiée à une équipe pluridisciplinaire pilotée par un directeur de programme, placée sous la responsabilité du directeur en charge de l'opération, représentant au total 13 équivalents temps plein travaillé.

La pluralité des profils de cette équipe est complétée par plusieurs assistants à maîtrise d'ouvrage et bénéficie de l'appui des services transversaux de l'APIJ (communication, juridique, urbanistique, foncier, financier et en ressources humaines...), ce qui permet de disposer de toute l'expertise nécessaire à la finalité de ce projet.



L'équipe projet

**— Organigramme de l'EPPJP**  
(au 31 décembre 2012)



# 3 LE RAPPORT FINANCIER



# LE COMPTE DE RÉSULTATS

**D**epuis 2010, dans le cadre de la convention de gestion conclue en 2010 entre l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice et l'Établissement public du palais de justice de Paris, ont été mises en place des modalités simplifiées de remboursement des prestations en personnel et en moyens de fonctionnement déployées par l'APIJ au profit de l'EPPJP.

Ainsi, les comptes d'imputation des factures adressés par l'APIJ à l'EPPJP sont limités à deux, soit le compte 621 relatif aux prestations en personnel et le compte 628 concernant les prestations de fonctionnement. Hormis ces deux comptes, seules les écritures relatives aux amortissements et aux impôts sur les bénéfices font l'objet d'une gestion directe.

Ces comptes ont connu en 2012 une réduction en décision modificative n°1 suite à la réaffectation à l'APIJ de 3 agents travaillant pour l'EPPJP en raison de l'avancement du projet de construction du futur palais de justice de Paris.

En vertu de ces dispositions, l'EPPJP n'a plus de personnel en gestion directe (absence de comptes de personnels) et rembourse à l'APIJ le coût des agents recrutés et gérés pour son compte par cet établissement (sur un compte 62, de fonctionnement). L'EPPJP n'a pas non plus de biens propres.

## LES CHARGES

Les dépenses inscrites au budget 2012 ont été exécutées à 81,64 % avec un montant total de dépenses de 1 925 735 € sur un budget voté de 2 358 819 € selon le détail suivant qui intègre les mouvements de crédits à l'initiative de l'ordonnateur :

Montants TTC (en €)	2011		2012			
	Exécuté	Budget primitif	Budget après DM	Budget après mouvements ordonnateur	Exécuté	
<b>COMPTE 621 PRESTATIONS EN PERSONNEL</b>	1 597 101	1 487 620	1 202 550	1 202 550	1 137 765	94,61 %
<b>COMPTE 628 PRESTATIONS EN FONCTIONNEMENT</b>	744 996	1 259 398	1 138 992	1 138 798	770 508	67,66 %
<b>AUTRES COMPTES DE FONCTIONNEMENT</b>	25 186	17 277	17 277	17 471	17 462	99,95 %
<b>TOTAUX TTC</b>	<b>2 367 283</b>	<b>2 764 295</b>	<b>2 358 819</b>	<b>2 358 819</b>	<b>1 925 735</b>	<b>81,64 %</b>

## LES PRODUITS

Les recettes de l'EPPJP proviennent principalement de la subvention d'exploitation et accessoirement du revenu des placements effectués par l'agent comptable.

En loi de finances 2012 le montant de 2 445 538 € était inscrit au titre de la subvention de l'EPPJP. Il a ensuite été réduit en DM1 à hauteur de la réduction de dépenses, passant ainsi à 2 040 062 €. Compte tenu des mises en réserve il a été en exécution de 1 850 524 €.

Les produits financiers, inscrits à hauteur de 115 000 €, ont été réalisés à hauteur de 2 148 €.

L'établissement a également enregistré une recette de 610 € sur le compte 778 au titre de copies délivrées par l'EPPJP pour un tiers.

Au total, les recettes ont été exécutées à 90,18 %.

## LE RÉSULTAT ET LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

Avec 1 853 281 € de recettes et 1 925 735 € de dépenses, le budget 2012 enregistre en exécution une perte de 72 453 € (après une perte de 31 119 € en exécution 2011) qui, après soustraction des amortissements, dégage une insuffisance d'autofinancement de 57 200 € donnant lieu à un prélèvement sur le fonds de roulement du même montant.

### Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	BP 2012 après DM	Virements ordonnateur	BP 2012 après virements	Budget exécuté au 31/12/2012	% d'exécution
<b>RÉSULTAT PRÉVISIONNEL DE L'EXERCICE (BÉNÉFICE OU PERTE)</b>	- 303 757	sans objet	- 303 757	- 72 453	23,85
+ (C 68) dotations aux amortissements	15 277	- 23	15 254	15 254	100
+ (compte 675) valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés					
- (C 775) produits de cession des éléments d'actifs cédés					
<b>= CAF OU IAF*</b>	<b>- 288 480</b>	<b>sans objet</b>	<b>- 288 503</b>	<b>- 57 200</b>	<b>19,83</b>

\* Capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement.

Après ce prélèvement, le fonds de roulement propre à fin 2012 s'établit à 647 764 € contre 704 963 € en début de gestion.

Ce fonds de roulement propre représente au 31 décembre de l'année 2012, plus de 4 mois de fonctionnement 2012. En revanche, il devrait être ramené à 0,6 mois fin 2013 compte tenu des mises en réserve sur la subvention 2013.

# LE BILAN

Le bilan est équilibré, à l'actif et au passif, au montant de 10 618 469,33 €. Les grandes masses sont les suivantes :

(En €)	
<b>À L'ACTIF</b>	
Actif immobilisé	9 872 556,15
Disponibilités	745 913,18
	10 618 469,33
<b>AU PASSIF</b>	
Capitaux propres	10 685 892,93
Résultat de l'exercice	- 72 453,25
Dettes	5029,65
	10 618 469,33

Cette situation dégage un fonds de roulement global (capitaux stables – immobilisations nettes) de 740 883,53 €.

Au sein des capitaux propres, la situation des réserves de l'EPPJP évolue de la manière suivante :

(En €)	
Réserves au 31/12/2012	735 188,90
Total en compte 13 au 31/12/2012	9 950 704,03
Résultat d'exploitation 2012	- 72 453,25
	10 613 439,68
<b>TOTAL AUX COMPTES</b>	
<b>10, 11 ET 13 APRÈS</b>	
<b>IMPUTATION DU RÉSULTAT</b>	

Le montant des capitaux propres de l'EPPJP a diminué entre 2011 et 2012 du montant du résultat déficitaire de l'exercice.

Ces capitaux propres permettent de financer la partie haute de l'actif du bilan de l'établissement : immobilisations pour leur valeur nette. Les dépenses nettes d'investissement 2012 se sont élevées à 3 452 444,47 €, l'excédent des capitaux propres permet de dégager un fonds de roulement propre qui peut financer largement les créances d'exploitation.

Le résultat global de l'exercice se présente de la manière suivante :

(En €)	
Résultat d'exploitation	- 72 453,25
Dépenses d'investissements	- 3 467 697,98
Dotations aux amortissements	15 253,51
	- 3 524 897,72
<b>SOLDE GLOBAL DE L'EXÉCUTION</b>	
<b>BUDGÉTAIRE 2012</b>	

## LE TABLEAU DE FINANCEMENT

EMPLOIS	BP 2012 après DM	Virements ordonnateur	BP 2012 après virements	Budget exécuté au 31/12/2012	% d'exécution
<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>288 480</b>		<b>288 503</b>	<b>57 200</b>	<b>19,83</b>
C 20 : Immobilisations incorporelles	0		0	0	0
C 21 : Immobilisations corporelles	0		0	0	0
C 238 : Immobilisations liées au projet de palais de justice de Paris (CP consommés)	3 542 907		3 542 907	3 467 698	97,88
<b>Total des emplois (5)</b>	<b>3 831 387</b>		<b>3 831 410</b>	<b>3 524 898</b>	<b>92</b>
Apports au fonds de roulement (7) = (6) - (5)				35 920	
Niveau du fonds de roulement	416 483	sans objet	416 460	740 884	177,90
dont fonds de roulement de l'opération	0		0	93 120	
dont fonds de roulement de l'établissement	416 483		416 460	647 764	155,54
Apport au fonds de roulement de l'établissement					
<b>Données de l'opération</b>	<b>Cumul fin 2011</b>			<b>Cumul fin 2012</b>	
AE consommées	7 597 061			11 436 723	
CP consommés	6 389 886			9 857 584	
CP consommés année				3 467 698	
Report CP	2 247 818			93 120	
<b>RECETTES</b>	<b>BP 2012 après DM</b>	<b>Budget exécuté au 31/12/2012</b>	<b>% d'exécution</b>		
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT</b>					
C 131 : Subventions d'investissement de l'État (report + nouveaux CP)	3 542 907	3 560 818	100,51		
<b>Total des ressources (6)</b>	<b>3 542 907</b>	<b>3 560 818</b>	<b>100,51</b>		
Prélèvement sur le fonds de roulement (8) = (5) - (6)	288 480				
Diminution du fonds de roulement établissement	288 503	57 200	19,83		
<b>DONNÉES DE L'OPÉRATION</b>	<b>Cumul fin 2011</b>	<b>Cumul fin 2012</b>			
AE reçues	131 912 738	131 912 738			
CP reçus	8 637 704	9 950 704			
<b>CP reçus année</b>		<b>1 313 000</b>			

Document édité par Marion Moraes et Noura Chekhar, mission communication

**Conception et réalisation**

[www.kazoar.fr](http://www.kazoar.fr)

**Impression**

Imprimerie nouvelle 

**Crédits iconographiques**

Couverture : Renzo Piano Building Workshop

P 2 : Yoann Guillou, DR, APIJ

P 3 à gauche, photo du président de l'EPPJP : DR, APIJ et à droite, photo du directeur général : Thomas Gogny

P 4, P 5 en haut, P 6, P 7 en arrière-plan, P 8, P 11, P 13 en arrière-plan, P 14, P 15, P 16, P 17, P 18, P 19, P 21 en arrière-plan,  
P 22, P 23, P 24, P 25, P 26, P 27, P 28, P 32 : L'autre image, Labtop et Lansac/Renzo Piano Building Workshop

P 5 : APIJ

P 5 au milieu, P 9 en bas à droite, P 10 au milieu les deux visuels à gauche : Michel Denancé/Renzo Piano Building Workshop

P 9 au milieu à gauche, P 10 au milieu à droite et le visuel en bas : Caroline Montagné/ministère de la Justice

P 13 : présidence de la République/L. Blevenec

P 20 en bas : Jacqueline Osty

P 20 en haut : Vectuel-PBA

P 30 : Julie Bourges APIJ



[www.justice.gouv.fr](http://www.justice.gouv.fr)

**EPPJP** Établissement  
Public du  
Palais de Justice de Paris

30, rue du Château-des-Rentiers  
75013 Paris  
Tél. : 33 (0)1 53 94 88 00  
Fax : 33 (0)1 53 94 89 00

[www.eppjp.justice.fr](http://www.eppjp.justice.fr)